Dossier de candidature DSAA
Créateur-concepteur / communication visuelle
Boulogne-Billancourt / Académie de Versailles

www.btsmultimedia.fr

Le dossier comprendra :
–10 planches A4 de travaux et si nécessaire des liens vers des travaux numériques
–Une lettre de motivation
–Les photocopies des bulletins de la 2e année de B.T.S. ou équivalent
–Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
–3 enveloppes autocollantes de format normal libellées à votre adresse et affranchies au tarif normal
–Une enveloppe autocollante format 23 x 32 libellée à votre adresse et affranchie au tarif normal

Les dossiers devront parvenir avant le lundi 30 mai 2012 à l'adresse suivante :
Candidature DSAA multimédia
Lycée Jacques Prévert
163 rue de Billancourt
92100. Boulogne-Billancourt

Scolarité en cours :

Classe suivie _____
Établissement fréquenté _____
Adresse de l'établissement _____
_____

O Public O Privé (cochez la case correspondante)

Bac _____Section _____ obtenu en _____

Nom _____ Prénoms _____
Date de naissance _ _ /_ _ /_ _ _ _ Nationalité _____
Adresse personnelle _____
Code postal _____ Ville (et pays si hors de France) _____
Téléphone _____ Mail _____
Le candidat doit être joignable entre juin et septembre sur son mail.

Scolarité et diplômes des 5 années antérieures (une ligne par année)
Année scolaire Section Établissement

_____
_____
_____
_____
_____

Appréciation du directeur du dernier établissement fréquenté sur les capacités d'entreprendre des études en DSAA (niveau Master I) :

O AVIS TRÈS FAVORABLE
O FAVORABLE
O RÉSERVÉ

Nom _____
Date _____
Signature et cachet de l'établissement

DISCIPLINES	AVIS MOTIVÉS DES PROFESSEURS	NOMS ET SIGNATURES

À remplir par le candidat :
J'atteste sur l'honneur l'authenticité des documents et l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.
Fait à _____ le _____ Signature

Décision du Chef d'établissement d'accueil :

O **Admis** O **Non admis** O **Liste complémentaire**

Date _____ Cachet

Dans tous les cas, vous recevrez une réponse écrite au plus tard au début du mois de juillet.
Les candidats inscrits sur liste d'attente seront avertis de leur éventuelle affectation, en fonction des désistements éventuels.
Les dossiers incomplets et/ou déposés hors délai ne seront pas recevables.